

Charte de Futurs Composés, réseau national de la création musicale

Une implication dans l'évolution du champ musical contemporain

Depuis maintenant un demi-siècle, il s'est développé de nombreuses interactions entre la musique contemporaine s'appuyant sur l'écriture instrumentale, vocale ou électroacoustique, et d'autres espaces de recherche et d'expérimentations musicales et sonores : l'improvisation, les arts sonores et multimédias... et toutes les collaborations avec les autres disciplines du spectacle vivant.

De plus, la création musicale contemporaine s'est nourrie des croisements esthétiques nés de ces interactions croissantes, repoussant les cloisons qui séparent le monde du savant et du populaire, détournant en permanence les genres identifiés comme le jazz ou les musiques traditionnelles d'ici et d'ailleurs, pour inventer de nouvelles convergences et enrichir leurs propres langages.

Sensibles à ces évolutions, les différentes structures, réunies au sein de ce réseau national agissent pour que la création musicale contemporaine, nourrie de l'héritage de la musique du XXe siècle, enrichisse et renouvelle sa propre démarche aujourd'hui, celle d'une tradition de l'innovation puisant son inspiration et sa nécessité dans les mouvements esthétiques, artistiques, culturels, politiques et sociaux du monde actuel.

Un réseau professionnel national

S'inscrivant dans cette perspective musicale, Futurs Composés souhaite développer sa mission de réseau professionnel national représentant les structures et centres de création, de production, d'édition, de diffusion et d'action musicale et culturelle, les ensembles instrumentaux, les regroupements d'interprètes et compositeurs, tous dédiés en priorité à la création.

L'objectif de ce réseau est de fédérer l'ensemble des professionnels de la création musicale contemporaine, en lien avec d'autres réseaux en Europe ou à l'étranger, autour des enjeux actuels de la création et de la production musicale contemporaine, de sa place dans l'évolution des mouvements artistiques actuels et de leurs rapports aux publics, ainsi que de son développement dans le paysage culturel, économique et médiatique, aux niveaux régional, national et international.

Il considère que la mutualisation de la réflexion, le partage d'expériences et la mise en œuvre de stratégies et d'actions collectives, sont indispensables à une meilleure prise en compte de la pertinence artistique et culturelle de la création dans les pratiques professionnelles et les politiques publiques, tant dans l'élaboration et la production d'œuvres nouvelles que dans leur rencontre avec les publics et dans la transmission des savoirs musicaux aux nouvelles générations.

Ce qui nous réunit

Les membres se retrouvent autour de pratiques communes qui les fédèrent et leur confèrent une identité collective à l'intérieur du réseau :

- > Commande d'œuvres nouvelles et soutien à leur production et diffusion
- > Prise de risque artistique et direction éditoriale libre et indépendante
- > Soutien au développement de carrière de compositeurs et de musiciens
- > Développement des technologies musicales au service de la création
- > Aide à la formation des jeunes musiciens et à la transmission des savoirs
- > Action culturelle sensibilisation et élargissement de nouveaux publics
- > Coopérations, partenariats et échanges artistiques au plan national et international
- > Toutes actions visant à la « visibilité » de la création musicale contemporaine

Des objectifs prioritaires

Dans cette période de redéfinition de la politique culturelle des pouvoirs publics, du désengagement de l'Etat dans le domaine culturel et de la baisse des crédits du spectacle vivant, Futurs Composés se donne comme ambition de devenir le réseau national des professionnels de la création musicale contemporaine, à l'instar des réseaux musicaux du jazz, des musiques actuelles ou du monde, qui manque aujourd'hui dans le champ musical français.

Avec une base élargie et représentative, ses membres centrent leurs actions dans un premier temps sur trois objectifs principaux :

- > Créer des liens professionnels directs et solidaires, des partages d'expériences et d'informations entre ses membres associés à une réflexion sur les champs esthétiques, artistiques, institutionnels et économiques de la création musicale contemporaine

- > Mutualiser, mettre en forme et à disposition de ses membres toutes informations et analyses du secteur utiles à leurs intérêts, au développement de leurs activités dans le champ du spectacle vivant, et mener toute initiative collective facilitant une meilleure promotion et visibilité de leurs actions.

- > Représenter, défendre et soutenir et promouvoir ses membres, les domaines artistiques et d'action culturelle qu'ils représentent, dans toute action collective auprès de ses partenaires professionnels, institutionnels et médiatiques, au niveau régional, national et international.